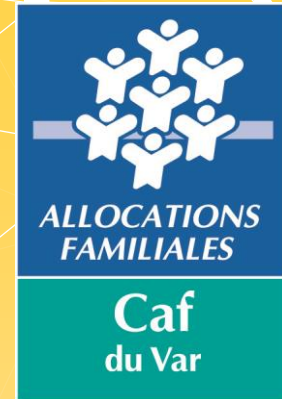


Bienvenue au webinaire



Formations « Inclusion handicap en ACM » 2025/2026



Ce webinaire vous est présenté par **Camille VERGÉ, Conseillère Inclusion Handicap** **Cédric CHEVALLIER, responsable du PARIH83**

Pendant le webinaire, nous vous remercions de :



**Couper les
micros**



**Fermer vos
autres
applications**



**Poser vos
questions par
Tchat**



**Ne pas tenter de
prendre le contrôle
du diaporama !**

Ce webinaire est enregistré.
Enregistrement et diaporama seront mis en ligne sur
<https://www.caf83-partenaires.fr/>

Sommaire du webinaire

01

Préambule

02

Les attendus des ALSH

03

Le plan de formation “Loisirs & Handicap” pour les ALSH

04

Modalités d’inscription

05

Le Pôle d’Appui et de Ressources Inclusion Handicap

06

Les dispositifs Caf et partenaires

1) Préambule

La branche Famille développe la prise en compte du handicap depuis plusieurs années. Guidée par une perspective globale d'inclusion et d'accompagnement des familles les plus fragilisées, la Caisse d'Allocations Familiales du Var s'engage à définir une offre attentionnée envers les familles confrontées au handicap. A travers ce plan de formation, la CAF du Var entend donc répondre aux principales problématiques rencontrées sur le territoire par les professionnels et les personnes concernées par le handicap.

- ✓ Un plan de formation qui s'inscrit dans les ambitions de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027.
- ✓ Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, à l'échelon local, cette ambition s'exprime au sein :
 - du Schéma Départemental de Services aux Familles du Var 2024-2026 qui mentionne que l'objectif est de développer l'accueil attentionné des enfants porteurs de handicap au sein des équipements et offres généralistes (écoles, ALSH, accueils adolescents, clubs sportifs...)
 - des conventions territoriales globales (CTG)

2) Les attendus des ALSH

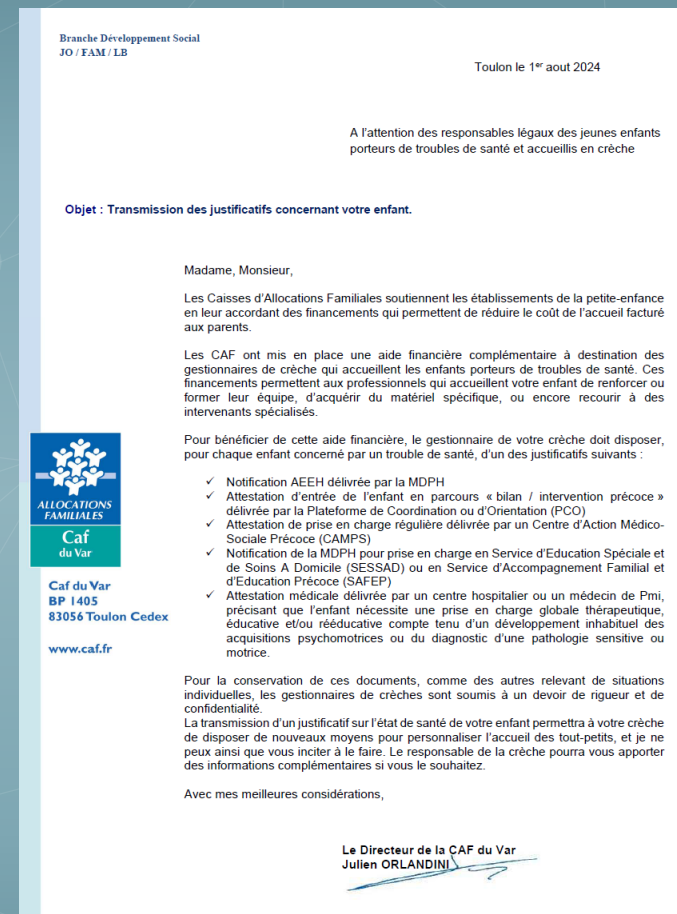
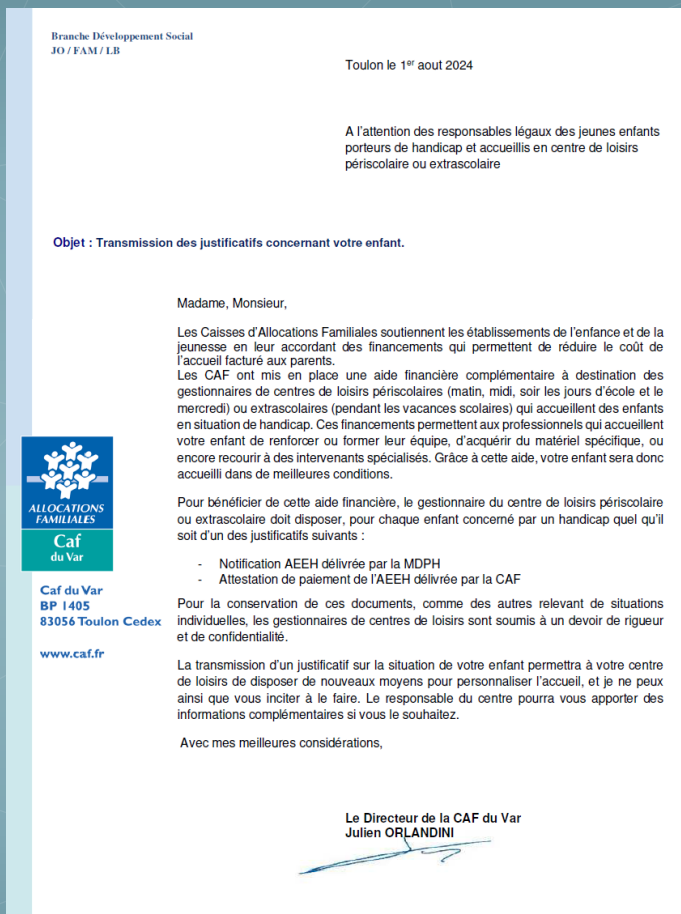
- Un accueil inconditionnel
- Aucun coût lié au handicap facturé aux familles concernées
- Une collaboration étroite avec les parents (avant/pendant l'accueil)
- Une sensibilisation ou la formation des équipes
- Des protocoles d'accueils adaptés aux enfants
- Une communication pro-active sur le territoire, et un travail sur les documents communiqués aux familles (projet, inscription...)
- Un partenariat avec les structures spécialisées
- Une réflexion globale sur la prise en compte du public (dans les jeux proposés, le mobilier, l'aisance des équipes...)



- Guide local sur la prise en compte du handicap en centre de loisirs (législation, conseils, bonnes pratiques...)
- Courrier de direction de la Caf du Var à destination des parents



Courriers direction Caf du Var à destination des parents



Ils comportent un rappel aux parents de fournir les justificatifs nécessaires aux établissements d'accueil pour bénéficier du bonus inclusif.

Diffusés à tous les gestionnaires de centres de loisirs et EAJE.
Disponibles sur demande auprès de la conseillère thématique Inclusion Handicap

Le bonus Inclusif en ALSH

Bilan après cinq années de mise en oeuvre :

	Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis	Nombre d'heures correspondantes	Nombre d'ALSH concernés (sur un total de 336 équipements)	Montant global versé sur le bonus inclusif en ALSH
2019	685	91 366	112	274 098 €
2020	1172	129 480	107	388 440 €
2021	1478	145 375	121	431 125 €
2022	1361	211 555	151	907 730 €
2023	1454	242 116	120	1 082 648 €

Rappels sur le bonus inclusif en ALSH

- Le bonus ne se demande pas, il est automatiquement versé à partir de vos données d'activité communiquées via formulaire prev. puis MonComptePartenaires
- Permet de soutenir le renfort de personnel parfois nécessaire à l'accueil
- Le bonus est proportionnel à l'accueil, pour chaque heure d'accueil d'un enfant bénéficiaire de l'**AEEH (uniquement et avec justificatifs)** et se cumule à la PS ALSH

ATTENTION

Le bonus inclusion est passé de 4,5€ par heure à 3,9€ par heure depuis le 1^{er} janvier 2025.

3) Plan de formation “Loisirs & Handicap” pour les ALSH

Conformément à ses orientations volontaristes d'action sociale, eut égard aux bilans positifs du premier plan de formation, et des demandes croissantes des gestionnaires de structures d'animation, la CAF du Var fait le choix de poursuivre son accompagnement volontariste des gestionnaires d'accueils de loisirs.

Cet engagement se traduit par la prise en charge de modules de formation des équipes d'encadrement (responsables jeunesse de collectivité ou association, directeurs centres de loisirs, animateurs, ATSEM, AVS et AESH mobilisés sur le temps périscolaire) des centres de loisirs extrascolaires et périscolaires.

La finalité de ce plan de formation est bien de faire adopter sur le territoire varois une politique audacieuse et volontaire en matière d'accueil d'enfants porteurs de handicap avec une culture commune au sein de tous les accueils indépendamment de leur gestionnaire ou de leur territoire d'implantation.

Objectifs généraux

Les sessions de formation visent à apporter aux équipes des centres de loisirs une compréhension des enjeux de l'accueil des enfants en situation de handicap, et un outillage de premier niveau afin que cet accueil puisse être effectif et de qualité.

La formation apporte un cadre commun (à travers une session socle), mais également des réponses plus spécifiques à la situation ou au projet développé par certains centres, qui pourront suivre des modules d'approfondissement de leur choix.

Il s'agit de **lever les freins à l'inclusion des enfants porteurs de handicap au sein d'accueils collectifs non spécialisés** (inclusion au sein de groupes d'enfants valides), notamment en rassurant les équipes d'animation à travers des temps de formation basés sur des méthodes participatives.

Les objectifs du plan de formation sont les suivants :

- S'approprier le cadre institutionnel et réglementaire de l'accueil d'enfants en situation de handicap et appréhender le travail partenarial et en réseau ;
- Acquérir une meilleure connaissance de la notion de handicap, des caractéristiques et besoins des publics en situation de handicap ;
- Permettre au personnel d'encadrement des ALSH d'accueillir les enfants porteurs de handicap dans de bonnes conditions ;
- Interroger et adapter la relation éducative vis-à-vis d'un public d'enfants en situation de handicap en associant leur famille ;
- Mettre en place les conditions d'accueil matériel et pédagogique des enfants en situation de handicap ;
- Construire un projet d'accueil adapté et inclusif, notamment en développant des activités communes à tous les enfants du centre de loisirs.

Public visé par la formation

Les sessions de formations sont destinées aux équipes d'encadrement et de gestion des accueils de loisirs (ALSH) varois. Les groupes sont hétérogènes car composés d'animateurs, de directeurs de structures, d'ATSEM, d'AVS, de personnel encadrant municipal, de coordonnateurs enfance jeunesse etc.

Les équipes de plusieurs ALSH pourront assister à des formations mutualisées par territoire en fonction des effectifs et des contraintes géographiques. Afin de créer une dynamique commune et partagée, il est **fortement conseillé que l'ensemble des équipes de l'ALSH (ainsi que de la collectivité en cas de gestion déléguée) participe aux temps de formation.**

La seule mobilisation d'un « référent handicap » dans cette formation est à proscrire au profit d'une participation de toute l'équipe d'animation. En effet, les animateurs étant tous susceptibles d'accueillir des enfants en situation de handicap dans leurs effectifs, il est essentiel que tous soient sensibilisés.

En fonction de l'effectif du groupe constitué, il pourra être possible d'y inclure quelques agents volontaires qui n'exercent pas en centre de loisirs mais néanmoins dans un organisme en contact avec les jeunes : éducateurs sportifs, référents jeunesse en association...

Reconduction pour 2025-2026 autour de 7 modules

Module de formation	Organisme
Module socle : Les conditions d'un accueil inclusif réussi (sur 1 jour)	PARIH 83
Module 1 : Le lien avec les familles	CAP ECOLE / CODES
Module 2 : Les troubles du spectre autistique	MSA Services / Coridys / AIDERA Var
Module 3 : Les troubles "DYS" et l'hyperactivité	Coridys / Ariane Méditerranée
Module 4 : Les troubles du comportement	MSA Services / AIDERA Var / Ariane Méditerranée
Module 5 : Organiser des activités inclusives au centre	Francas du Var / SOVHS
Module 6 : Organiser des sorties accessibles à tous	Francas du Var
Module 7 : Accompagnement personnalisé (sur 2 jours)	CODES

Les nouveaux modules

Module 1 : le lien avec les familles (1 journée)

Objectifs :

- ✓ Savoir intégrer les familles au projet d'accueil de leur enfant ;
- ✓ Apprendre à parler du handicap avec les familles ;
- ✓ Aborder avec les parents un possible écart de développement encore non diagnostiqué ;
- ✓ Savoir communiquer sur le handicap avec l'ensemble du groupe d'enfants ;
- ✓ Communiquer sur l'inclusion auprès des familles non concernées dans une logique de déstigmatisation ;
- ✓ Savoir communiquer sur son projet éducatif inclusif au sein du territoire.

Contenu :

- ⇒ Le parcours des familles : comprendre et maîtriser la posture du parent pour déterminer des modalités d'interaction optimales (lieu, moment, type de personnel, vocabulaire approprié...)
- ⇒ La prise en compte de la place des parents : instaurer un lien de confiance entre l'équipe d'animation et les familles d'enfants atteints de handicap pour élaborer conjointement un protocole d'accueil ;
- ⇒ Communication avec la famille en cas de détection d'un potentiel écart de développement ;
- ⇒ L'implication raisonnable des familles tout au long de l'accueil de l'enfant ;
- ⇒ L'information et l'orientation de la famille si nécessaire (relais d'écoute, structure médicosociale, organisation de séjour adaptés...).

Module 6 : organiser des sorties accessibles à tous (1 journée)

Objectifs :

- ✓ Penser l'inclusion de tous les enfants dès la programmation des activités de l'ALSH ;
- ✓ Savoir clairement énoncer des règles et des consignes de sécurité ;
- ✓ Savoir maîtriser des déplacements incluant des enfants en situation de handicap ;
- ✓ Savoir adapter son activité pour favoriser la participation de tous ;
- ✓ Savoir organiser des activités de replis et anticiper les remédiations ;
- ✓ Savoir réagir face à un enfant en crise en activité ou en sortie ;
- ✓ Assurer la sécurité des enfants lors des sorties ou activités extérieures.

Contenu :

- ⇒ Proposition d'adaptations d'activités à l'extérieur du centre, et réflexion sur la programmation globale proposée aux enfants ;
- ⇒ La posture de l'animateur pendant une journée à l'extérieur (déplacements, pique-nique, imprévus...) ;
- ⇒ Les outils techniques et de communication qui favorisent la participation de tous ;
- ⇒ Anticipation et gestion de l'urgence des problématiques comportementales en sortie ;
- ⇒ Appui à la préparation d'activités : bonnes conduites avant, pendant, après.

Organisation des sessions de formation

Les centres de loisirs désireux de s'inscrire dans cette dynamique de formation devront suivre le module socle d'une journée.

Au regard de l'expérience de l'ALSH et notamment de sa participation antérieure au premier plan de formation, le plan de formation pourra inclure d'autres modules spécialisés.

Les modules disponibles sont les suivants :

- Le module socle (sur 1 jour) : (« Les conditions d'un accueil inclusif ») que suivront tous les ALSH, sauf ceux ayant assisté à ce module socle lors du précédent plan de formation mis en place.
- Six modules d'approfondissement d'une journée chacun que chaque ALSH choisira parmi une liste préétablie de six thématiques différentes.
- Le module n°7 (sur 2 jours) concernera prioritairement les ALSH ayant déjà bénéficié du premier plan de formation.

Organisation des sessions de formation

Le gestionnaire de centre de loisirs pourra demander que la journée soit dispensée en deux demi-journées.

Sauf à demande expresse du gestionnaire ALSH, les journées de formation se dérouleront des lundis, mardis, jeudis ou vendredis hors vacances scolaires.

Les jours de formation sont entièrement pris en charge et se déroulent sur des créneaux de 6h à 8h à déterminer entre le gestionnaire et l'organisme de formation.

Si ce volume horaire et la proximité géographique de la formation permet l'inscription d'agents positionnés sur du périscolaire matin et soir, il est vivement conseillé à minima de décharger ponctuellement et exceptionnellement ces agents du périscolaire en pause méridienne.

Le module 7 pourra éventuellement se dérouler les mercredis, samedis ou en période de vacances scolaires.

41 journées par an ont été prévues dans le cadre de ce plan de formation.

Seront prioritairement retenus pour assister aux modules,

Les ALSH en difficulté avec un accueil effectif d'enfant(s) en situation de handicap

Les ALSH repérés par le PARIH qui acceptent cette préconisation

Les ALSH n'ayant jamais bénéficié des précédents plans de formation

Les ALSH ayant renouvelé intégralement ou presque leurs équipes

Les ALSH participant à un réseau territorial d'échanges sur l'inclusion (impulsé par la CTG...)

4) Modalités d'inscription

Effectifs prévisionnels

Afin d'assurer un bon déroulement de l'action de formation d'un point de vue pédagogique, le nombre de personnes inscrites au sein d'un même module sera plafonné à 20. Il s'agit d'un maximum mais selon les groupes il est probable que les effectifs soient moins importants. Les équipes de plusieurs ALSH d'un même territoire pourront assister aux mêmes temps de formation.

Lieux et jours de formation

Pour favoriser la participation et l'accessibilité des stagiaires, la Caf s'engage auprès des ALSH à ce que les **formations se déroulent à proximité géographique des accueils**. Il est conseillé d'identifier un groupe (entre 15 et 20 personnes) en amont de l'inscription afin de faciliter son organisation, faute de quoi un regroupement sera effectué avec d'autres ALSH de proximité pour constituer le groupe.

Les modules de formation se tiendront dans les intercommunalités définies au regard des ALSH volontaires. La localisation des lieux retenus sera précisée en fonction des gestionnaires ALSH qui se seront positionnés et de leur disponibilité en locaux. Lorsque les locaux le permettent, les formations pourront donc se tenir dans des locaux mis à disposition par le gestionnaire ALSH (voir même au sein de l'ALSH).

Le calendrier des formations (dates et horaires) sera élaboré conjointement entre l'organisme de formation retenu et chaque ALSH ou regroupement d'ALSH.

Inscriptions

Une inscription aux modules réalisée par le PARIH du Var, qui est l'opérateur en lien entre les ALSH et les formateurs.

- Le PARIH conseille et définit les modules en fonction des besoins de l'ALSH
- Le PARIH suit le nombre de jours disponibles et définit l'opérateur adapté
- Le PARIH arbitre sur les priorités
- Le PARIH peut relancer sur les disponibilités éventuelles en fin d'année

L'inscription aux modules de formation se fait sur demande au PARIH par le biais du questionnaire permanent en ligne.



QR code inscription

Contacts

Le PARIH peut être sollicité à l'adresse suivante :
contact@parih83.fr



Vos conseillères de territoire :

<https://www.caf83-partenaires.fr/les-interlocuteurs-de-la-caf-du-var>

Votre conseillère Inclusion Handicap :

inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
06 60 53 77 59



Webinaire du 24 janvier 2025 : Les déclarations réelles 2024 et prévisionnelles 2025 | Caf & Co du Var

Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales

- Cécile Roussion**
06 14 13 22 05
c.roussion@caf83.caf.fr
- Sylvie Zigliara**
06 60 53 77 59
s.zigliara@caf83.caf.fr
- Caroline Lemorin**
06 07 43 40 57
c.lemorin@caf83.caf.fr
- Valérie Thollon**
06 14 61 39 92
v.thollon@caf83.caf.fr
- Muriel Lapeere**
06 60 53 77 59
m.lapeere@caf83.caf.fr
- Odile Mauguer**
06 14 13 22 05
o.mauguer@caf83.caf.fr
- Aurélien Alais**
06 14 13 22 05
a.alais@caf83.caf.fr
- Fridérique Seres**
06 14 13 22 05
f.seres@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

- Murielle Dulci**
06 14 13 22 05 / 04 94 08 74 20
m.dulci@caf83.caf.fr
- Caroline Lant**
06 14 13 22 05 / 06 58 37 00 50
c.lant@caf83.caf.fr
- Ines Capellari**
06 14 13 22 05
i.capellari@caf83.caf.fr
- Melanie Philipp**
06 27 42 44 01 / 04 83 42 00 70
m.philipp@caf83.caf.fr
- Sandrine Roustan**
06 14 13 22 05
s.roustan@caf83.caf.fr
- Marjorie Esnot**
06 14 13 22 05 / 04 83 42 00 70
m.esnot@caf83.caf.fr
- Sandra Casabian**
06 22 12 42 45 / 04 94 08 74 20
s.casabian@caf83.caf.fr
- Camille Vergé**
06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 70
c.verge@caf83.caf.fr
- Yasmine Amoch**
06 25 49 21 00 / 04 94 08 74 20
y.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un logement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos logements, compilation des données de demande de subventions...

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour conseil et à votre écoute pour rendre vos données personnalisées et adaptées à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de logement, déclaration de vos données personnelles, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : afas@caf83.caf.fr

#LaCafàVoscôtés

5) Le Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap



Le PARIH, c'est :

- Une vocation départementale
- Destiné à tous les acteurs au contact des 0-20 ans et leur famille
→ et en particulier ceux du milieu ordinaire, non spécialistes du handicap : crèches, RPE, centres de loisirs, CCAS, clubs sportifs, LAEP...
- Un appui à toute problématique d'inclusion
→ formation, conseils, analyse des besoins d'accueil des enfants...
- Une valorisation de l'existant, une diffusion de l'information
- Une analyse des besoins manquants grâce à un observatoire

L'association qui porte le PARIH 83 est composée des structures suivantes :



Les missions du PARIH 83

Les acteurs varois peuvent solliciter le PARIH pour :

- L'analyse des besoins d'accueil d'un enfant et les aménagements à mettre en place
- Les demandes de formation des équipes
- La participation aux travaux sur les territoires
- L'impulsion de réseaux locaux sur les territoires
- Du conseil et de l'expertise
- Une intervention autour d'une situation problématique d'accueil
- La sensibilisation des enfants à l'inclusion
- Le prêt de malles pédagogiques pour préparer des activités inclusives
- Une visibilité sur l'existant et les moyens mobilisables en fonction des problématiques
- Relayer et valoriser les dispositifs existants
- Une mise en lien avec un autre opérateur



CONTACTS :

Responsable : Cédric CHEVALLIER

✉ contact@parih83.fr

🌐 www.parih83.fr

6) Les aides individuelles de la CAF

Les aides aux vacances

Une Aide aux Vacances Familiales (AVF) permettant un financement partiel d'un séjour au sein des 4000 centres de séjour agréés VACAF.

- Aide dégressive en fonction du QF de la famille (jusqu'à QF 1000€)
- Une prise en charge CAF au tiers payant, entre 35% et 70% du séjour
- Majoration de 5% pour les bénéficiaires AAH et AEEH

Conventionnement avec le Réseau Passerelles pour les familles confrontées au handicap d'un enfant.
Accompagnement global permettant la levée de tous les freins au séjour et prise en charge CAF du surcoût de 1550 € par semaine.

- Des centres de séjour adaptés et accessibles
- Mutualisation de personnel spécialisé sur place
- Espaces et temps de répit sur place pour les parents
- Seule condition pour bénéficier de Passerelles : l'AEEH

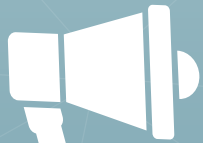
Contacts : www.reseau-Passerelles.org



Le Dispositif d'Appui aux Colos Inclusives (DACI)

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE ET INDIVIDUALISEE DE CHAQUE ENFANT EN
LIEN AVEC L'ORGANISATEUR DE SEJOUR

Sollicitation (famille ou
organisateur)

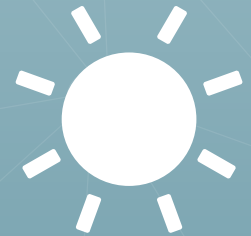


Coordonnateur dédié



Mise en place des
adaptations

Départ
en séjour



Rencontre &
analyse des
besoins

Contact avec
l'organisateur

Identification des
aménagements

Le Dispositif d'Appui aux Colos Inclusives (DACI)

Les principes généraux :

- **Un interlocuteur unique pour les familles et les gestionnaires**
- **Aucun surcoût pour les familles**
→ dispositif pris en charge via les aides individuelles type PCH, l'ANCV, la CAF
- **Bénéficiaires : avoir moins de 18 ans, résider dans le Var, percevoir l'AEEH**

Contact : Phar83

daci@phar83.fr

07 62 58 88 58 / 04 94 09 14 16

Site : <https://www.phar83.fr/>



Le Dispositif d'Appui aux Colos Inclusives (DACI)

Les aménagements possible via le DACI :

- Sensibilisation de l'équipe au handicap, en amont ou sur site, par un psychologue, un psychomotricien ou un éducateur spécialisé
- Prêt de matériel spécifique
- Renfort humain* au début du séjour
- Renfort humain* tout le long du séjour

* éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute etc. selon les besoins de l'enfant

Le DACI, c'est donc une équipe mobile souple et réactive, qui analyse les besoins individuels, est en lien avec la famille et l'ensemble des professionnels entourant l'enfant, et personnalise les aménagements afin que l'inclusion ne soit pas à la charge de l'organisateur de séjour.

L'Espace R, pour outiller projets et évènements

Une ressource jeunesse varoise

Développée en 2020 après un appel à candidatures de la CAF
confiant sa création et gestion à l'UFOLEP du Var

Conventionnement gratuit pour les acteurs d'action sociale varois (collectivités, associations) au contact des enfants et adolescents qui peuvent ainsi emprunter du matériel afin de diversifier et renforcer leurs activités.

Matériel à disposition :

- Sportif
- Culturel
- Événementiel
- Inclusif : parcours de motricité, paddle adapté, ballons émotions...



Site : <https://www.ufolep83.org/nos-dispositifs/#espace-r>

Contact : espace-r@ufolep83.org - 07 49 54 08 20

Les Régul'actions du



Des rendez-vous d'échanges et analyse de pratiques professionnelles animés une fois par mois en visio en petit groupe de pairs autour de l'accueil d'enfants en situation de handicap et des problématiques rencontrées par les acteurs.

- pour les acteurs de la jeunesse de 09h à 11h (*mardi ou jeudi*)
- pour les acteurs de la petite-enfance de 13h30 à 15h30 (*mardi ou jeudi*)

Aucune récurrence obligatoire (on peut participer une fois ou tous les mois), une personne par structure, venir avec sa problématique ou ses interrogations (qui peuvent concerner un enfant, une famille, l'équipe...)

Gratuit mais sur inscription : <https://creai-pacacorse.com/actualites/agenda/regulations-caf-var/>

Avez-vous des questions ?





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Diaporama prochainement sur le nouveau site partenaires :

<https://www.caf83-partenaires.fr/>



@CafduVar



inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr



@CafduVar



<https://www.caf83-partenaires.fr/>